

COMMUNE DE BRIVE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



Par arrêté n°2017/2041

Le Maire de Brive a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Brive.

Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de LIMOGES a désigné Monsieur Robert VAYNE en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie du 24 avril 2017 au 24 mai 2017 inclus, aux heures habituelles d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra salle Claude Fougères - Mairie de Brive les :

- 24 avril 2017 de 9h00 à 12h00
- 11 mai 2017 de 14h00 à 17h00
- 24 mai 2017 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, transmises par mail à l'adresse suivante : urba.planif@agglodebrive.fr ou être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville de Brive : www.brive.fr

Toute personne pourra, sur sa demande, et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Brive.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Brive pour y être tenues sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Corrèze par le Maire de la commune de Brive.

Les demandes d'information relatives au dossier peuvent être adressées à la Mairie de Brive
- Direction de l'Aménagement du Territoire - Service Stratégie et Planification - Hôtel de Ville
- BP 80433 - 19312 Brive Cedex.